



## PREAVIS MUNICIPAL N° 2023/02

**OLLON - Château de la Roche**

**Participation financière communale à la 4<sup>ème</sup> étape  
de restauration**



Source : 24 Heures

## 1. Historique du Château de la Roche

Le Château de la Roche est une maison-tour du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il a été progressivement agrandi, puis couvert avec une toiture au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a été habité jusque dans les années 1980, époque où, par manque d'entretien, la toiture s'est effondrée menaçant ainsi le bâtiment de s'écrouler.

En raison de la présence d'éléments historiques d'une valeur exceptionnelle, dont les enduits médiévaux, les boiseries et les graffitis, témoins de l'histoire du Château, cette vénérable bâtisse a été classée en 1976 à l'inventaire des monuments historiques d'intérêt national (note 1).

## 2. Fondation et Association du Château de la Roche

En 1983 une Association s'est constituée dont le but est aujourd'hui encore d'assurer le sauvetage du Château et la création d'un lieu culturel destiné à un large public. Elle compte aujourd'hui 250 membres en provenance de toute la Suisse romande.

La **Fondation du Château de la Roche** (fondation privée d'intérêt public) a quant à elle été créée en 1985. Elle est devenue propriétaire des murs et son but est de veiller à protéger et à conserver ce patrimoine d'importance nationale.

## 3. Les premières étapes de restauration

Trois étapes de sauvetage et restauration se sont déroulées entre 1987 et 2014. Elles ont permis de renforcer la statique du bâtiment, de poser une nouvelle toiture, de réaliser les consolidations urgentes des enduits médiévaux, d'aménager un petit théâtre, des salles d'exposition et de réception.

CHF 2'310'000.-- ont été investis dans ces travaux financés par les collectivités publiques (51 %) et par des soutiens privés (49 %). La Commune d'Ollon a soutenu ces premières étapes avec un montant de CHF 381'000.--. Les Fondation et Association ont reçu pour ces restaurations exemplaires un prix de Patrimoine suisse en 1989 et la Distinction vaudoise du patrimoine en 2012.

Aujourd'hui le Château de la Roche est un bien qui représente 800 ans d'histoire de la Commune d'Ollon, dont les Autorités et les habitants peuvent être fiers.

C'est également un centre ouvert à tous qui, depuis bientôt 20 ans, fait rayonner la culture à Ollon tout en proposant également des salles de réunion qui peuvent être louées par l'ensemble des citoyens.

## 4. 4<sup>ème</sup> étape de restauration - buts

Les premières étapes de restauration se sont focalisées sur le sauvetage du bâtiment et des éléments historiques qui en font sa richesse patrimoniale. Simultanément des salles ont été créées pour permettre d'y accueillir nombre d'événements.

Une **4<sup>ème</sup> étape de restauration** s'avère nécessaire pour :

- Pérenniser la conservation des éléments historiques de grande valeur patrimoniale :  
*Avant la pose de la nouvelle toiture, les enduits médiévaux avaient malheureusement subi d'importants dégâts dus à l'humidité. Les premières étapes de restauration ont permis d'éviter leur destruction définitive. Il s'agit maintenant de pérenniser leur conservation avec des mesures réalisées parallèlement aux travaux effectués dans les différents locaux.*
- Adapter les équipements des espaces existants dédiés aux manifestations culturelles :  
*La faible dotation technique de la salle de spectacle et des espaces d'exposition, ainsi que l'absence d'un foyer ne permettent pas d'accueillir les artistes et le public dans de bonnes conditions et de manière conviviale.*
- Aménager de nouveaux lieux d'accueil du public :  
*Le Château dispose d'un vaste espace inutilisé sous la toiture. Sa mise en valeur doit permettre d'accueillir des manifestations avec un public plus nombreux. La magnifique salle des Chevaliers est très prisée pour l'organisation de réunions festives. La création d'un local d'intendance doit faciliter la réalisation d'un service traiteur indispensable lors de certains événements.*

- Faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite :  
*Les salles du Château sont réparties sur quatre niveaux dont l'accès se fait par les escaliers historiques intérieurs et extérieurs qui ne sont pas adaptés au déplacement des personnes à mobilité réduite. Sans toucher aux éléments historiques, l'installation d'un ascenseur dans la grande tour intérieure permettra de desservir tous les niveaux.*

## 5. Travaux projetés

### Description :

La 4<sup>ème</sup> étape de restauration s'inscrit dans la continuité du concept architectural appliqué depuis le début par l'architecte Jean NICOLLIER. Les interventions sont ciblées pour répondre, avec un minimum de moyens, aux besoins de la statique et de la conservation des éléments historiques, comme à ceux de l'affectation des lieux.

Les travaux, planifiés par l'architecte Ralph BISSEGER, sont prévus en deux phases sur les 4 niveaux du bâtiment et la description détaillée de chacun d'eux figure dans la plaquette annexée.

### Budget global :

Sur la base de devis rentrés, le coût total de la 4<sup>ème</sup> étape de restauration (phases I et II) s'élève à **CHF 2'607'000.--**, réparti comme suit entre les différents étages du Château :

• Conservation et restauration :	CHF	285'000.--
• Rez inférieur : spectacles et convivialité :	CHF	490'000.--
• Rez supérieur : réunions et réceptions :	CHF	270'000.--
• Premier étage : expositions :	CHF	218'000.--
• Sous la toiture : nouvel espace polyvalent :	CHF	1'344'000.--

### Calendrier :

Les travaux sont planifiés en deux phases :

**Phase I :** Elle a fait l'objet d'une enquête administrative. Le permis de construire a été délivré par la Municipalité. Il s'agit de :

- Mesures de conservation et de restauration des éléments historiques
- Rez inférieur : spectacles et convivialité
- Rez supérieur : réunions et réceptions

**Phase II :** Elle devra le moment venu faire l'objet d'une mise à l'enquête publique en vue de l'obtention du permis de construire. Comme indiqué ci-avant, il s'agit de :

- Rez supérieur : réunions et réceptions
- Sous la toiture : un nouvel espace polyvalent

A chaque étage les travaux sont indépendants les uns des autres. Il est prévu de commencer au rez inférieur et de terminer avec l'aménagement de l'espace sous la toiture. Ceci permettra de poursuivre l'exploitation du Château sur les niveaux où aucuns travaux n'auront lieu. Les mesures de conservation et de restauration seront entreprises parallèlement aux travaux d'aménagement prévus dans les différents locaux.

La **phase I** se déroulera en principe entre fin 2023 et 2024. La **phase II** sera quant à elle planifiée une fois les travaux de la phase I terminés.

## 6. Financement

La Fondation disposant de peu de fonds propres à l'exception de la valeur du bâtiment, le financement est essentiellement assuré par des organismes externes.

Pour la phase I le montant est devisé à CHF 1'045'000.--. En ce qui concerne la phase II, il s'élève aujourd'hui provisoirement à Fr. 1'562'000.--.

Le financement de la **phase I** est planifié comme suit :

a. Subvention communale unique pour la 4 <sup>ème</sup> étape	CHF	300'000.--
b. Subvention à fonds perdus par le Fonds d'équipement touristique de la Commune d'Ollon (FETCO), soutien unique pour la 4 <sup>ème</sup> étape	CHF	100'000.--
c. Subventions cantonale et fédérale	CHF	60'000.--
d. Soutien de la Loterie Romande, mécènes et autres institutions	CHF	535'000.--
e. Dons de la population et des entreprises :	CHF	50'000.--
	<b>CHF</b>	<b>1'045'000.--</b>

Le financement de la **phase II** sera quant à lui planifié et affiné en termes de coût lorsque le permis de construire y relatif aura été délivré et que la phase I précitée sera en voie d'achèvement. Quant à la subvention précitée (Fr. 300'000.-- par la Commune + Fr. 100'000.-- par le FETCO), la Municipalité laisse le soin au comité de la Fondation du Château de la Roche d'utiliser ce soutien comme bon lui semble dans le cadre des travaux concernés par la 4<sup>ème</sup> étape dont il est ici question.

## 7. Argumentation

La Municipalité estime qu'il est de son devoir de participer aux travaux de restauration pour les raisons suivantes :

- Le Château de la Roche est l'une des dernières maisons fortes médiévales conservées dans le Chablais. Depuis les premières étapes de restauration de 1987, le Château est entré dans le cœur de la grande majorité de la population d'Ollon qui, à juste titre, le considère comme un édifice emblématique du village. Cette affirmation a clairement été exprimée lors des ateliers participatifs organisés autour du thème « Ollon 2050 ».

Il est propriété d'une fondation privée, mais d'intérêt public, dont les buts figurant dans son acte constitutif sont la restauration et la réhabilitation du Château, notamment :

- en le conservant classé comme monument historique ;
- en le restaurant ou en contribuant à sa restauration ;
- en y intégrant un centre permanent culturel, historique ou archéologique.

Les actions menées par la Fondation sont donc clairement d'intérêt public. Elles s'inscrivent dans la durée afin de transmettre aux générations futures un patrimoine de grande valeur, témoin de l'histoire du village.

- La Fondation du Château de la Roche collabore étroitement avec l'Association du même nom, laquelle est chargée de l'exploitation de l'édifice dans le respect des buts de la Fondation. Au début des années 1990, il était envisagé d'y créer un musée d'art culinaire. Une telle idée a été abandonnée d'un commun accord entre la Fondation et l'Association puisqu'il a été jugé plus opportun de développer au Château un centre culturel ouvert à la population chablaisienne.

Le Comité de l'Association, composé uniquement de bénévoles, s'investit sans relâche pour offrir à la population des activités socio-culturelles destinées à un public de tout âge. Ainsi, depuis 2004, les activités suivantes s'y sont déroulées :

- 200 manifestations ont été organisées,
- 135 artistes ont exposé leurs œuvres,
- 21 événements culturels ont eu lieu en 2022,
- Le Château accueille plus de 2000 visiteurs par an.

L'Exécutif estime nécessaire de soutenir l'amélioration des outils de travail de l'Association afin que cette dernière puisse poursuivre celui réalisé ces dernières années et améliorer les conditions d'accueil des artistes et de ses hôtes dans les magnifiques salles du Château.

- Comme édifice vieux de 800 ans, le Château comprend des éléments historiques exceptionnels, tels qu'énoncés précédemment, notamment les enduits médiévaux qui s'avèrent plus anciens que ceux présents au Château de Chillon. Il fait par conséquent partie des monuments d'intérêt touristique de la région. Il n'est actuellement pas ouvert en



permanence au public. Cependant, des visites guidées sont organisées sur demande. Le Collège municipal soutient une telle diversification de l'offre touristique pour les hôtes de la station de Villars qui, bien évidemment, s'inscrit dans le développement d'un tourisme « quatre saisons ».

Fort de ce qui précède, la Municipalité juge donc tout à fait opportun de subventionner la 4<sup>ème</sup> étape de restauration du Château de la Roche.

Ce soutien est d'autant plus important qu'il est une condition indispensable pour obtenir des subventions cantonale et fédérale, ainsi que celles de certaines institutions privées.

## 8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 30 mars 2023

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2023/02
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour


### décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à subventionner la 4<sup>ème</sup> étape des travaux de restauration du Château de la Roche à Ollon,
2. de lui **OCTROYER** à cet effet un crédit de **CHF 300'000.--**,
3. de **FINANCER** ce montant par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
4. d'**AMORTIR** ce montant sur une période de 10 ans, par le biais du compte d'amortissements 153.3310.00 activités culturelles et de loisirs, la première année qui suit le versement de la subvention communale.

### Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Annexe : Plaquette de recherche de fonds éditée par la Fondation du Château de la Roche (à télécharger : <https://www.ollon.ch/conseilcommunal/public/documents/recherche/> )